

N° 2017.24.01.31

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de fouilles isolées en chaussée et en trottoir, rue Pasteur, réalisés par l'entreprise LOT 3-MOTER, avenue des Martyrs de la Libération, BP 90344, 33694 MERIGNAC CEDEX pour le compte de RÉGAZ BORDEAUX ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er** : Du 20 au 24 février 2017 inclus l'entreprise LOT 3-MOTER est autorisée à effectuer les travaux de fouilles isolées en chaussée et en trottoir, rue Pasteur.

**ARTICLE 2** : Durant cette période, la rue sera barrée au droit des travaux.

**ARTICLE 3** : Une déviation sera mise en place par la rue de Lucie, l'allée Calmette, la rue André Malraux et l'avenue Raoul Bourdieu.

**ARTICLE 4** : L'accès aux riverains et au secours sera maintenu.

**ARTICLE 5** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 6** : La signalisation sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise LOT 3-MOTER conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 7** :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise LOT 3-MOTER
- L'entreprise RÉGAZ BORDEAUX

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 24 janvier 2017



Alain TURBY,

Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.